

BUDGET 2016



ACC

Rue des Palais, 44
Boite 49
B-1030 Bruxelles

Tél : +32 2 223 09 98
info@centres-culturels.be

www.centres-culturels.be



Commentaires relatifs au budget 2016

Le budget 2016 a été finalisé le 16 avril 2016 lors du CA préparatoire à l'AG. Cette note présente les différentes options choisies pour mener à bien les missions 2016. Il faut mettre ce budget en parallèle avec le programme d'activités 2016 et avec l'actualité du secteur.

Ce budget inclut beaucoup de changements par rapport à la situation antérieure de l'ACC. Plusieurs paramètres expliquent cette variation :

- Le déménagement du siège de l'ACC apporte de nouvelles données dans les dépenses et une réorganisation de certains postes.
- L'adaptation et le renforcement du suivi de la comptabilité depuis septembre 2015, notamment grâce au changement de comptable externe¹, entraînent une modification d'affectation de certains postes.
- La volonté de l'ACC de développer de nouveaux projets, en lien avec la demande de contrat-programme, dans un esprit d'entreprise permettant de renforcer le service de l'ACC et d'assurer une meilleure viabilité économique.
- La composition de budgets détaillés complémentaires établis par des actions spécifiques (plan de formation, plan de communication) est définie en annexe du budget. Certains postes de dépenses structurelles sont donc majorés par le développement de ces projets.

L'ACC ayant déménagé, les coûts propres à son fonctionnement peuvent être mieux estimés. Toutefois, c'est avec la pratique que nous arriverons à mieux établir l'équilibre budgétaire pour une série de dépenses quotidiennes. En effet, plusieurs postes liés à la consommation énergétique, la location de salles, les coûts des copies, la nouvelle téléphonie, etc. dépendent fortement des usages à mettre en place et de la praticabilité de nos nouveaux espaces.

De plus, pour la première fois depuis plus de 7 ans, l'ACC établit un budget propre à sa seule activité. En effet, il n'existe plus de département lié à la Concertation des Centres culturels bruxellois. Cette évolution explique la baisse des montants totaux des recettes et dépenses en regard des budgets 2013 et 2014.

Notons aussi que l'année 2016 reste une année de transition et charnière vers le nouveau contrat-programme attendu. Le budget a donc été composé dans un 'entre deux' puisque, sans attendre le lancement du nouveau CP, plusieurs projets sont déjà lancés dans une perspective de développement. C'est le cas notamment du plan de formation dont la budgétisation impacte la nature du budget structurel.

PRODUITS :

Formation : les recettes sont en forte augmentation car elles englobent le nouveau plan de formation qui se décline comme tel :

- 6.5 jours de formation spécifique décentralisée - Recettes estimées : 1980€.
- 2 modules formation du « micro-bagic » - Recettes estimées : 13600 €.
- 4 séances d'information d'actualités - Recettes estimées : 1500€.

Coproduction : nouveau poste qui, dans l'esprit de la demande de CP introduite en 2014, vise à générer des recettes en préfinançant des outils utiles pour les CC. Il s'agit de l'achat de guides sur les CC supplémentaires à ceux offerts à la base de l'action (25 par CC).

Cotisation des membres : léger accroissement justifié par l'augmentation du nombre de membres de 3^{ème} catégorie au seuil minimal du plus petit CC reconnu (en prévision de l'éventuelle décision de l'AG 2016).

¹ La mission d'accompagnement externe à la comptabilité est assumée par Déborah Lepage de ComptaPlan depuis le 1er septembre 2015.

Activa : la période liée à l'aide Activa obtenue suite à l'engagement du nouveau directeur se terminera en août 2016.

Subvention FWB : réduction de 1% de la subvention structurelle 2015.

Subvention extra de la FWB : deux montants sont inclus dans le poste :

- Aide extraordinaire au service des CC pour la création du guide sur les CC (3200€)
- Demande d'aide au département formation pour le développement du « micro-bagic » (18000€)

Maribel : montant tel qu'annoncé par le Fonds en mars 2015, diminution due au transfert du Maribel vers la CCCB en 2015.

Fonds 4S : ce montant inclut une demande d'accompagnement en septembre 2016 et le remboursement éventuel du Fonds pour la participation du personnel à une formation extérieure (2x).

Refacturation CCCB : due à la clôture définitive du département « COORDINATION », pas de somme à indiquer.

Refacturation Coproductions : concerne la refacturation de montants engagés relatifs à des opérations coportées avec un partenaire mais dont les dépenses ont été assumées par l'ACC.

WBI : montant estimé pour une intervention à l'étranger en 2016.

DEPENSES :



Commentaires sur les charges « services et biens divers » :

Loyer et charges : dépenses liées aux nouveaux bureaux (1331€/mois toutes charges et services compris)

Charges locatives : dorénavant comprises dans le montant de la location des bureaux.

Location de salles pour formation et réunions: comprend les frais engagés pour l'organisation des formations en dehors des locaux de l'ACC. Soit 2400€ pour les formations « micro bagic », 200€ pour les séances d'informations sectorielles et 400€ pour les autres.

Energies : gaz et électricité regroupés en un seul poste 'charges énergétiques' pour M-Village.

Frais de missions du personnel : rééquilibrage des dépenses de transport pour l'équipe augmenté de frais de dépenses liées au déplacement des formateurs pour le « micro bagic » (transport public et personnel).

Télécommunication : réévaluation des postes suite à la modification du fournisseur et de la clôture de la centrale téléphonique Belgacom.

Maintenance NTIC : le parc informatique a été entièrement renouvelé en 2015. Peu de nouveaux frais prévus en 2016.

Fournitures et consommables bureau : le poste copie est dorénavant repris dans les fournitures consommables bureaux. Importante augmentation due à l'estimation de 2000€ de copie pour les formations et « micro bagic ».

Imprimés : augmentation due au développement de la plaquette de présentation des formations et pour l'impression du guide des CC (4000€ pour 10000 exemplaires).

Cantine accueil : installation d'une fontaine à eau.

Document pédagogique : augmentation en prévision de matériel pédagogique utile pour la formation « micro-bagic ».

Frais de missions internationales : participation de deux délégué(e)s à un rdv international.

Rétribution tiers: postes en lien avec le développement des projets 2016 se déclinant comme tel :

- 1500€ pour graphiste guide des CC.
- 400€ taxi pour distribution du guide des CC.
- 13200€ pour intervention des formateurs du « micro bagic ».
- 3000€ pour de développement des projets autres et en développement durant l'année.



Commentaires sur les charges « Rémunérations » :

NB : tous les montants des rémunérations des employés ont été calculés en tenant compte des montées barémiques et d'une indexation à 2% intervenant en septembre 2016².

Rémunérations et ONSS Pers. Général : à noter, la revalorisation du salaire de la secrétaire suite à l'attribution de nouvelles fonctions de comptabilités dès janvier 2016 et l'intégration du 4/5ème pour une période de 5 mois pour le chargé du pôle juridique et patronal.

Abonnements Sociaux : augmentation suite à l'adoption du nouveau RT (Remboursement de l'abonnement STIB à 100% pour tous les travailleurs) et liée aux nouvelles domiciliations de plusieurs travailleurs.

Amortissement : réévaluation des coûts d'amortissements suite au renouvellement du parc informatique.

Reprise de provision : reprise de l'ensemble des provisions restantes.



CE QUE LES CHIFFRES NE MONTRENT PAS DIRECTEMENT

Si l'ACC présente, un budget à l'équilibre, il ne faut pas masquer le déficit structurel annoncé depuis plusieurs années, ce qui est problématique. Si on exclut les mouvements financiers liés à la Concertation des Centres culturels bruxelloise, le volume des recettes de l'ACC n'a cessé d'augmenter ces dernières années mais il ne permet pas de combler l'accroissement des dépenses³.

Cet accroissement repose en 2016, sur deux facteurs : les coûts majorés liés à la location des nouveaux bureaux et des charges qui y sont liées. Rappelons ici l'avantage important de la location des locaux Ethias (600€/mois pour 120 m²) et l'accroissement des coûts liés à l'emploi.

² Au début des travaux budgétaires, le mois de septembre était le moment prévu par le bureau du plan pour la prochaine indexation.

³ Voir annexe 1 qui décrit l'évolution des recettes et dépenses propre à l'ACC.

Pour 2016, la reprise de provision permettant l'équilibre budgétaire est de 11812€ (voir poste 633800) à cela s'ajoute de nouvelles recettes permettant de résorber l'augmentation du déficit structurel d'environ 21 000€ (notamment via l'implication dans le plan de formation).

Il est essentiel que l'ACC définisse de nouvelles marges de produit pour assurer la pérennité de l'emploi et la survie de l'ACC à moyen terme. Plus aucune reprise de provision ne sera possible en 2017 (sans prévaloir aux choix de l'AG sur l'affectation du bénéfice reporté de 2015).

Avec l'adoption du nouveau CP pour 2017, l'ACC pourrait espérer une légère augmentation de la part d'aide de la FWB mais celle-ci pourrait être échelonnée par palier comme pour les CC. Par ailleurs, rien ne garantit à ce jour que l'accord ACC-ASTRAC réponde à l'attente de la Ministre et l'ACC risque, une nouvelle fois, d'être reconduite par avenant en 2017.

Enfin, puisque la question de l'emploi est fréquemment soulevée lorsque l'on parle d'économie budgétaire, il convient de rappeler que le budget présenté ici reprend l'emploi en pleine partie. Seule une demande de congé parental à 4/5 pour une période de 5 mois, acceptée en décembre 2015 pour l'exercice 2016, a été calculée dans le volume plein (cela représente au final, une économie 1100€ sur l'année).

Il faut rappeler que sur les 5 ETP que compte l'ACC, 4 dépendent d'aide à l'emploi (3 Maribel et 1 ACS). Seul l'emploi du directeur est entièrement pris en charge par l'ACC. Comme pour les CC, toute économie sur un poste entraînerait une réduction du volume et donc une baisse des aides. L'ACC est confrontée directement à cette problématique de risque d'effondrement du 'château de cartes' si on touche à l'emploi.